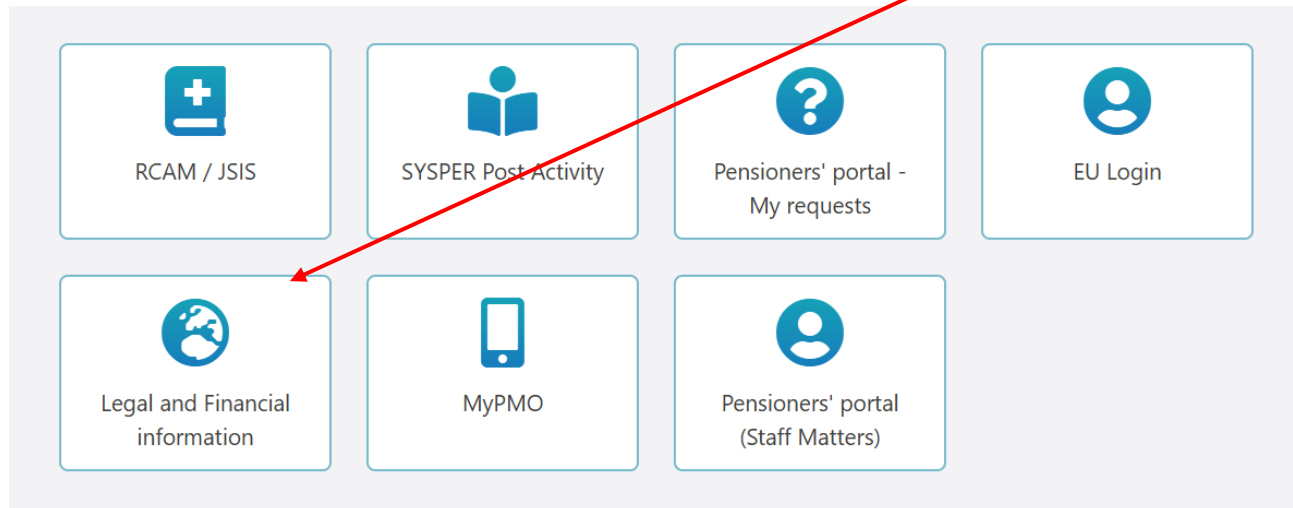


CHANGEMENT DE COMPTE EN BANQUE

Si vous changez de compte en banque, il y a deux façons de le faire savoir au PMO.

La solution préférée est de le faire via l'application FiLiP (Legal and Financial information). Pour cela, veuillez vous référer au [guide FiLiP](#) que l'AIACE a créé à cet effet. FiLiP est accessible via le menu de [My Remote](#) :



Si vous ne maîtrisez pas l'outil informatique ou si vous trouvez la procédure trop compliquée, vous pouvez envoyer la [fiche signalétique](#) par courrier au PMO (adresse : Commission européenne, Unité PMO 2 Pensions, 1049 Bruxelles)